

Commune de SAINTE MARIE DE CUINES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Compte rendu de réunion

Réunion n°5 Diagnostic paysage et environnement

Date : 06/12/13
Dossier n° 12295

Maître d'ouvrage : **Commune de Sainte Marie de Cuines**



Mandataire : **EPODE**

Immeuble l'Axiome – 44, rue Charles Montreuil – 73000 CHAMBERY

Tél : 04.79.69.39.51 – Fax : 04.79.96.31.09 – Email : a.trasbot@epode.eu

Organisme	Nom du représentant	Prés.	Diffus.	Conv
-----------	---------------------	-------	---------	------

Maître d'ouvrage

Commune de SAINTE MARIE DE CUINES	M. Philippe GIRARD , Maire	X	X	X
	Mme Madeleine LAPERROUSE , Adjointe	X	X	X
	M. Claude BERARD , Adjoint	X	X	X
	M. Gérard BORDON , Adjoint	X	X	X
	Mme Agnès LATTARD PRUVOT , Conseillère	Ex	X	X
	M. Michel VINIT Conseiller	X	X	X
	M. François COMBET Conseiller	Ex	X	X
	Mme Ingrid BORGHART , Conseillère	X	X	X
	Représentant chambre d'agriculture Secrétaire de mairie		X	X

Invité

DDT73 / SPAT	M Antoine STOZICKY		X	X	X
--------------	---------------------------	--	----------	---	---

Maître d'œuvre PLU - Urbanisme

EPODE a.trasbot@epode.eu	Mme Alexandra TRASBOT , Urbaniste		X	X	X
	M. Antoine D'ARGENTRE , paysagiste	T : 04 79 69 39 51	X	X	
	M. Charles MURE , écologue	F : 04 79 96 31 09	X	X	

NB : Sauf remarques écrites sous huitaine, ce document devient contractuel

Observations

Objet

La présente réunion a pour objectif la présentation des diagnostics paysage et environnement.

DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENT

M. Mure présente le Diagnostic environnemental :

- Introduction : déroulé de la présentation : approche par thématique des éléments du territoire
- Climatologie : présentation du climat de la commune
- Hydrographie : réseaux hydrographiques de la commune (cartographie) et qualité des eaux de l'Arc et du Glandon
- Contexte réglementaire sur l'eau : Directive Cadre sur l'eau et ses déclinaisons sur le plan national SDAGE Rhône méditerranée et sur le plan local : contrat de rivière de l'Arc
- ZNIEFF : présentation et cartographie des 4 ZNIEFF 1 et 2 ZNIEFF 2 de la commune.

- Zones humides : deux zones humides présentes sur la commune, cartographie.
- Habitats naturels : présentation de la méthodologie des inventaires puis description et cartographie des 9 grands habitats présents sur la commune.
- Flore remarquable : 350 espèces recensées dont certaines protégées et/ou réglementées
- Flore invasive : commune assez bien préservée des espèces exotiques invasives (Renouée du Japon essentiellement)
- Faune : présentation de la faune présente sur la commune : mammifères, reptiles, amphibiens, lépidoptères, odonates puis de l'avifaune (oiseaux) avec plus de 70 espèces observées sur la commune.
- Réseaux écologiques : définition de la dynamique écologique et des corridors, cartographie des réseaux écologiques de la commune (Schéma Régional de Cohérence Ecologique)
- Evaluation environnementale : explication des modifications récentes de cet outil renforçant la prise en compte de l'environnement dans le PLU. Description de la procédure de cas par cas s'appliquant à Sainte Marie de Cuines.
- Risques naturels : liste des risques naturels présents sur la commune (inondations, crues, avalanches, sismicité...)
- Risques technologiques : description des risques technologiques de la commune
- Nuisances, pollution et énergie : préconisation et panoplie d'options disponibles dans le cadre du PLU.
- Synthèse des enjeux environnementaux : liste des enjeux et cartographie de synthèse

Les remarques suivantes sont formulées, à intégrer au diagnostic paysager :

- Zones humides : Epode s'interroge sur la largeur excessive d'une zone de fonctionnalité présente au Nord de la commune et englobant la majorité du village (aucune zone humide présente et facteurs hydrologiques et écologiques très limités). Une discussion s'en suit sur la justification de cette zone dans l'inventaire départemental du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie (CPNS) et des conséquences sur les futurs projets urbains. Il est convenu qu'un mail sera envoyé au CPNS, argumenté par l'écologue d'Epode et signé par la Mairie. M. Stozicky propose d'envoyer ce mail en copie au service Environnement de la DDT.
- Réseaux écologiques : la carte des réseaux écologiques de la commune présentée aux élus est obsolète selon M. le Maire et M. Stozicky. Des corridors ont été intégrés précisément sur la commune après réflexion. Une carte récente du SRCE va être transmise au bureau Epode par M. Stozicky et les cartographies des réseaux écologiques ainsi que de synthèse intégrant les corridors comme enjeu fort seront donc actualisées.

DIAGNOSTIC PAYSAGE

M. D'ARGENTRE présente le diagnostic paysager constitué de :

- Introduction : cartes postales anciennes et vue géographique 3D
- Préambule : cadrage sur photo aérienne, avec trame d'évaluation spatiale de 1ha
- Analyse : Hydrographie, la trame bleue, support de trame verte
- Morphologie générale : Versants - Fond de vallée
- Inventaire de l'aménagement progressif du territoire : porte d'entrée de la commune - Axe structurant support d'urbanisation
- Eléments de patrimoine
- Equipements régional et national
- Inventaire du bâti : Hameaux - "Fronts bâtis" et Enveloppe du bourg - Extension contemporaine
- Relation du bâti aux éléments paysagers : Vergers - Maraicher - Pré "public" - Affouage
- Perception et équilibre du bourg avec l'espace agricole
- Bilan des occupations du sol et Enjeux paysagers

Epode propose de compléter ce diagnostic par l'analyse d'un secteur à foncier privé, en arrière sud chef-lieu, qui constitue un enjeu de développement important. L'analyse paysagère sera également au cœur de la mise au point des futures Orientations d'Aménagement.

Les remarques suivantes sont formulées, à intégrer au diagnostic paysager :

- La première carte ancienne peut être datée d'avant 1904 au vu de l'équipement présent sur le territoire
- La troisième carte ancienne montre bien la lecture d'une tour au-dessus du Chef-lieu aujourd'hui dissimulée par les boisements
- Patrimoine : les tours sont d'époque médiévale, période à laquelle l'habitat est présent exclusivement dans les hameaux ; l'habitat dans la vallée étant plus récent
- Vues au lointain : le massif enneigé est celui de la Lauzière (et non celui de la chaîne de Belledonne)
- Le versant effondré et boisé en amont de la commune correspond au vestige romain de la "ville blanche", soit un habitat disparu suite à un effondrement rocheux du versant
- Hameau Le Mont : il comprenait jusqu'en 1929 une école communale
- Route d'accès nord depuis l'échangeur : a été créé dans ce secteur dit "des Grands Prés" en 1975/80
- Route d'accès ouest depuis St Etienne de C : correspond à l'entrée historique avant celle citée ci-dessus
- L'urbanisation distendue le long de la voie est due à une volonté communale passée, d'urbaniser ce secteur Chaney/Champagnes, entre les 2 voies parallèles présentes sur ce secteur
- Entrée du village sud : ne concerne que les habitants du hameau de Champfleury au quotidien, mais correspond tout de même à un espace public fréquemment utilisé (terrain de foot communal)
- Panneau "entrée agglomération" Est : a été mis en place pour réalisation d'un ouvrage ralentisseur spécifique ; doit être mieux mis en relation à l'urbanisation
- Extension principale du bourg : l'enveloppe dessinée par les faitages alignés provient d'une volonté ABF liée au classement d'une partie de l'église du Chef-Lieu
- "Pré communal" : malgré la cohérence de l'espace actuel, il n'est pas de propriété publique
- Ligne EDF HTA : elle se déploie au pied de l'œuvre d'art "l'Aura" vue depuis l'autoroute
- Secteur Zone Activité Economique (ZAE) : doit être réglé à l'échelle de l'intercommunalité avec St Etienne de Cuines. La DDT précise que l'échelle cohérente est également celle qui intègre l'échangeur autoroutier + la gare SnCF de St Avre. A compléter si nécessaire.
- Emprise A43 : Epode s'interroge dans le cadre du projet de PLU sur la pertinence du périmètre d'inconstructibilité de 100m à l'axe de la chaussée, débordant sur des constructions existantes.
- Valorisation touristique et culturelle du territoire communal : la Mairie déplore le peu de mise en valeur à grande échelle de l'œuvre d'art mauriennaise installée sur son territoire. Epode s'interroge sur la prise en compte dans la signalisation SFTRF
- La bande de parcelles construites en parallèle du terrain agricole au Chef-Lieu a déjà été identifiée par des équipes d'urbanistes précédentes comme une erreur. Epode propose un pragmatisme strict sur ce sujet afin de définir un projet de développement cohérent.
- Analyse du bâti : le groupe de travail manifeste un intérêt pour ce sujet, qui sera prolongé par une analyse architecturale prochainement.
- M. Stozicky, propose de compléter le diagnostic avec une analyse de l'échangeur autoroutier et l'intégration du projet d'extension de la zone d'activités. Se pose la question de l'opportunité d'une extension de la ZA de l'autre côté de l'autoroute dans les Grands Prés en lien avec St Etienne de Cuines

Prochaines réunions :

17 janvier 2014 : Diagnostic urbain, Bilan du POS